



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Circulaire 6276

du 07/07/2017

Epreuves externes non certificatives pour l'année scolaire 2017-2018

Réseaux et niveaux concernés

- Fédération Wallonie- Bruxelles
- Libre subventionné
 libre confessionnel
 libre non confessionnel)
- Officiel subventionné
- Niveaux : Fondamental - Secondaire
Spécialisé

Type de circulaire

- Circulaire administrative
- Circulaire informative

Période de validité

- A partir du
- Du 01/09/2017 au 30/06/2018

Documents à renvoyer

- Non
- Date limite :
- Voir dates figurant dans la circulaire

Mot-clé :

Dates de passation – Épreuves externes

Destinataires de la circulaire

- À Madame la Ministre-Présidente du Collège de la Commission communautaire française, chargée de l'Enseignement ;
- À Madame et Messieurs les Gouverneurs de Province ;
- À Mesdames et Messieurs les Bourgmestres ;
- Aux Pouvoirs organisateurs des établissements d'enseignement fondamental et secondaire, ordinaire et spécialisé, libre subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux directions des établissements d'enseignement fondamental et secondaire, ordinaire et spécialisé, organisé ou subventionné par Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux membres des Services d'Inspection de l'enseignement fondamental, secondaire et spécialisé ;
- Aux vérificateurs de l'enseignement **fondamental** et **secondaire**.

Pour information :

- Aux organisations syndicales représentant le personnel enseignant ;
- Aux associations de parents.

Signataire

Administration : Administration générale de l'enseignement

Personnes de contact

Service général du Pilotage du Système éducatif

Nom et prénom	Téléphone	Email
Iris Vienne	02 690 81 91	iris.vienne@cfwb.be
Marie-Noëlle Meersseman	02 690 80 62	marie-noelle.meersseman@cfwb.be

Madame,
Monsieur,

Je vous transmets les dates de passation des épreuves externes **non certificatives** pour l'année scolaire 2017-2018.

Les évaluations externes non certificatives porteront sur les mathématiques pour les élèves de :

- 3^e primaire ;
- 5^e primaire ;
- 4^e secondaire de section de transition (enseignement général, technique et artistique de transition).

La passation de ces épreuves aura lieu au cours de la semaine du 9 au 13 octobre 2017, sauf impossibilité matérielle, auquel cas, elle devra être organisée la semaine suivante.

Les corrections seront idéalement effectuées collectivement. Le moment auquel cette opération aura lieu est laissé au choix du chef d'établissement, sous sa responsabilité. Néanmoins, les corrections devront être clôturées pour le vendredi 20 octobre 2017 au plus tard.

Les dates de passation des évaluations externes **certificatives** 2018 vous seront communiquées ultérieurement.

Je profite également de la présente circulaire pour vous informer que les pistes didactiques relatives aux évaluations externes non certificatives de 2016-2017 concernant la lecture et la production d'écrit seront distribuées dans les écoles en septembre 2017.

L'Administrateur général,

Jean-Pierre HUBIN